

# Le Grappillon de PRAYSSAS

Bulletin municipal n°63

Mars 2023

[www.prayssas.fr](http://www.prayssas.fr)



## Le mot du maire

Chères prayssassaises,  
Chers prayssassais,

**M**ars 2023, nous sommes déjà à mi-mandat puisque les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Je ne sais pas pour vous, mais ce qui est certain pour moi c'est que les semaines passent très vite, trop vite.

Lors de la cérémonie des vœux de l'équipe municipale, j'ai présenté un état des lieux de la vie de notre commune sur pratiquement la durée de la mi-mandat (cause covid).

Les engagements pris et les projets que nous avons prévus en début de mandat sont au rendez-vous avec un ordre de priorité un peu différent lié au contexte économique. Certains projets et notamment ceux qui ont un objectif sur les économies d'énergie sont devenus prioritaires dans le cadre de la politique sur la transition énergétique et bien sûr la maîtrise de l'impact sur les finances publiques.

Les travaux de rénovation énergétique de la mairie sont maintenant terminés. La réalisation du parking (ombrière photovoltaïque) de la Halle au Chasselas devrait s'achever fin mai. Par contre, un

vaste chantier nous attend et concerne la rénovation énergétique de notre école (isolation par l'extérieur, éclairage LED, photovoltaïque en autoconsommation, qualité de l'air, ...). Les différents travaux envisagés sont le fruit d'un audit énergétique qui se traduit par des économies d'énergie estimés à 70% par rapport à la consommation actuelle. Ce projet devrait se réaliser sur les années 2023 et 2024, et bien sûr sans perturber la scolarité de nos enfants et l'ouverture du centre de loisirs. Les dossiers de demande de subvention sont déposés et nous attendons maintenant la validation du plan de financement afin que le reste à charge pour la commune soit le plus faible possible.

L'ensemble des aménagements réalisés et en cours de réalisation rendent attractif notre village.

Pour preuve, le pôle de santé est encore en évolution. Les bureaux de l'ADMR sont transférés depuis fin janvier au 2 avenue Jean Jaurès. Ce déménagement a permis de libérer de l'espace à la Maison de Santé pour l'accueil d'un 7ème médecin généraliste. L'ADMR n'est pas seule dans son nouveau local, avec l'arrivée d'un nouveau service de santé supplémentaire : le cabinet de 3 sages-femmes.

Enfin, je voudrais revenir sur un sujet qui reste toujours d'actualité, la gestion des "ordures ménagères". En février, notre compacteur est malheureusement tombé en

panne. Afin d'assurer la continuité du service de dépôt des ordures ménagères, il a été mis en remplacement des conteneurs. Suite à cette panne, nous avons constaté que 40% des volumes des sacs noirs restent des déchets qui pourraient être triés afin d'être recyclés (bouteilles verre, plastiques, encombrants, boîtes métalliques, emballages carton, ...). Il est de notre devoir et de notre responsabilité de trier au maximum les déchets ménagers, pour permettre de valoriser les déchets recyclables et diminuer les volumes non recyclables qui sont enfouis. Le tri et la valorisation ont un impact sur les coûts de traitement des déchets et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et sur notre environnement. "Du savoir vivre pour nos générations futures".

**Pour rappel, ce site de tri est sous vidéo-surveillance, et par conséquent, toutes infractions constatées seront désormais sanctionnées par un procès-verbal.**

Le Maire,  
Philippe Bousquier